



Délai de signification d'un jugement pénal

Par **cristoffe**, le **08/10/2015** à **16:04**

Bonjour,

J'ai une question au sujet de la notification d'une décision pénale non reçue.

Après une condamnation au pénal, existe-t-il un délai de signification par un huissier du résultat du jugement ?

J'ai lu que l'huissier avait de 45 jours à 3 mois pour faire la signification mais une fois qu'il a reçu l'ordre de la faire. Quid du délai entre le jugement et l'ordre de signification ?

Merci par avance.